

Chancellerie d'Etat du canton de Berne
Office des services linguistiques
et juridiques
Postgasse 68
3008 BERNE 8

La Neuveville, le 27 janvier 2011

Révision totale de la loi sur les droits politiques (LDP) – Procédure de consultation – Avis du Conseil du Jura bernois

Monsieur le Chancelier,

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a pris connaissance, dans sa séance du 26 janvier 2011, du projet de révision de la loi sur les droits politiques en consultations. Il salue ce texte qui se distingue par sa qualité rédactionnelle et son souci de simplifier l'interprétation du droit à l'intention des organes chargés de l'appliquer.

Nous sommes favorables aux nouveautés proposées (retrait conditionnel d'une initiative, obligation d'annoncer le référendum et l'élection tacite en cas d'élection complémentaire ou de ballottage).

En particulier, nous relevons avec satisfaction que les dispositions sur l'élection tacite au Conseil-exécutif tiennent compte du siège garanti constitutionnellement au Jura bernois, et que les frais d'envoi de propagande pris en charge par le canton seront étendus au matériel pour l'élection au CJB.

En vous souhaitant bonne réception de notre prise de position, nous vous prions d'agrérer,
Monsieur le Chancelier, nos salutations distinguées.

Conseil du Jura bernois

Le président :

Willy SUNIER

Le secrétaire général :

Fabian GREUB